

« Indices » au tribunal de la télé

RTL Plusieurs plaintes ont été déposées contre le magazine judiciaire

- ▶ La rentrée d'« Indices » sur RTL-TVI coïncide avec son passage devant l'Autorité luxembourgeoise indépendante de l'audiovisuel.
- ▶ Des téléspectateurs ont été choqués par les images d'un reportage diffusé en avril dernier.
- ▶ La chaîne privée justifiera ses choix aujourd'hui à Luxembourg.

Rentrée chahutée pour *Indices*, le rendez-vous d'investigation judiciaire de RTL-TVI. Ce mercredi, Georges Huercano, directeur des magazines de la chaîne privée est convoqué pour une audience devant l'Autorité luxembourgeoise indépendante de l'audiovisuel (Alia), l'équivalent du CSA en Belgique. L'organisme est chargé de vérifier le respect de la législation nationale par les différents médias. Le siège de RTL étant situé au Luxembourg, la chaîne n'est pas soumise au contrôle

belge, mais luxembourgeois.

L'audience de ce mercredi fait suite au dépôt de plusieurs plaintes à l'encontre d'un reportage diffusé dans *Indices* le 30 avril dernier. Des téléspectateurs ont été choqués par des images de décapitations dans le sujet « Les enfants du djihad ». Contacté par *Le Soir*, Alia confirme la tenue d'une audience, mais se garde de commenter la situation : « C'est la première fois depuis que l'Autorité a été constituée que nous traitons d'un dossier comme celui-là. Nous devons encore étudier notre manière de procéder. » Une réponse floue à l'image de la procédure que personne (ni la défense ni l'accusation) ne semble pouvoir détailler à quelques heures de la rencontre. « C'est parce que le Luxembourg est un paradis réglementaire ! », glisse un spécialiste belge des médias qui souhaite garder l'anonymat. Si RTL est sanctionnée d'une manière ou d'une autre, il s'agirait cependant d'une petite révolution. La chaîne privée basée au Luxembourg ne reconnaît pas l'autorité du CSA, mais ce dernier a trans-

mis les plaintes des téléspectateurs belges qui semblent avoir enfin une chance d'être entendues.

Loin de faire la sourde oreille, RTL a soigneusement préparé sa défense. « *Notre choix journalistique est de montrer la réalité d'un nouveau phénomène horrible. Nous avons été les premiers à parler de ces enfants partis faire le djihad en Syrie et du désespoir de leurs parents*, justifie Georges Huercano. *Nous avons lancé un débat à une époque où on ne parlait pas d'un sujet très grave. C'est un tabou comme l'était la question de la pédophilie il y a encore quelques années.* » Toutes les précautions légales auraient par ailleurs été prises : floutage des victimes et avertissement oral de l'animateur de la dureté des images avant leur diffusion « *Notre but n'est pas de faire peur, mais il ne faut pas non plus tomber dans l'angélisme* », conclut Julie Demayer, nouvelle coprésentatrice d'*Indices*. Reste à savoir si les arguments de la chaîne privée satisferont aux exigences de l'Autorité luxembourgeoise. ■

MAXIME BIERMÉ

LE PROGRAMME DE LA RENTRÉE

Deux sujets et une nouvelle coanimatrice

Ce soir à 19h45, *Indices* revient sur RTL-TVI. Julie Denayer rejoint la présentation du magazine judiciaire aux côtés de Georges Huercano. Le journaliste a réalisé le premier reportage consacré à Mehdi Nemmouche. Elle a tenté de comprendre les motivations du terroriste qui a tué quatre personnes au Musée juif de Bruxelles il y a trois mois. Le second sujet s'intéresse à la judokate belge Charline Van Snick, médaille de bronze aux JO de Londres, accusée d'avoir consommé de la cocaïne.

M.B.

L'AVIS DE L'EXPERT

« Certains médias participent à une propagande de la terreur »

Benoît Grevisse, docteur en communication à l'Université catholique de Louvain, s'interroge sur le respect de la déontologie par les médias lorsqu'ils abordent la

question du djihadisme. « La règle de base est celle du respect de la personne et de ses proches. On doit s'abstenir de les montrer dans des postures dégradantes même si cela se passe à l'autre bout du monde. La question est cependant assez délicate car l'intérêt informatif pour le public contrebalance cette règle théorique. Appliquée de manière mécanique, elle interdirait de montrer des images de la Shoah ou de corps dénudés. Cependant, dans le cas des

décapitations effectuées par les djihadistes, il faut s'interroger sur le sens public et journalistique de la publication de ces images. Selon moi, il ne faut pas les publier parce qu'au-delà du respect de la victime, on rentre dans un processus de propagande de la terreur. Ce n'est pas une interdiction morale car il faut garder la possibilité de montrer ce genre d'images mais dans ce cas précis, c'est tout sauf démocratique. »

M.B.